

District Saône et Loire de Football



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°2 du 02/08/2022

Présents: MM EUVRARD, MATHEY, MOSCATO, GIVERNET, CHAMBON, FERNANDES.

COURRIERS

Mail de ST USUGE du 01/08/2022:

Non engagement en seniors pour cette saison (D3)
Pris note

Mail de MACON FC du 29/07/2022:

Engagement en seniors pour cette saison (D2)
Confirmation d'accession en D2.

Mail de ST CHRISTOPHE du 28/07/2022:

Engagement en seniors pour cette saison (D3)
Confirmation d'engagement en D3

Mail de SGPB du 27/07/2022:

Demandant la modification du terrain pour les seniors féminines à 8.
Pris note, modification de terrain stade du Breuil.
Entente avec Varenne le Grand en feminine.

Mail de FLACE du 28/07/2022:

Engagement en seniors pour cette saison (D3)
A voir au niveau des calendriers.

Mail de LE CREUSOT du 28/07/2022:

Engagement en seniors pour cette saison (D3)
Pris note de l'engagement.

Mail de ST AGNAN du 21/07/2022:

Engagement en seniors pour cette saison (D2)
Pris note de l'engagement

Mail de BOURBON du 18/07/2022:

Engagement en seniors pour cette saison (D2 et D3)
Pris note des engagements

Mail de GENELARD PERRECY du 18/07/2022:

Non engagement en seniors pour cette saison (D1)
Pris note.

ENGAGEMENTS

Désidératas: Chatenoy, Bourbon, Chalon, Flace, SGPB, Montchanin, RCBS.

Chatenoy: Pris note.

Bourbon: Pris note.

Chalon: Pris note.

SGPB: Pris note.

Montchanin: Pris note.

RCBS: Pris note.

SPORTIVITE ET ETHIQUE

Reprise du PV N° 40 du 21/06/2022, concernant le retour de deux dossiers.

Suite à la dernière commission d'appel le classement de la sportivité s'établit comme suit :

Voir en annexe.

CHAMPIONNAT

En raison du non-engagement de GENELARD PERRECY en D1, est promu en accession le FC CLESSE en D1.

En raison de l'accession du FC CLESSE en D1, est promu en accession LUX 2 en D2.

En raison de l'accession de LUX 2 en D2, est promu en accession VITRY en CHAROLAIS 2 en D3

En raison du non-engagement de ST USUGE 2 en D3, est promu en accession ST MARCEL 4 en D3

En raison du non-engagement de MALTAT VITRY en D3, est maintenu en D3 l'équipe des GUERREAUX la MOTTE.

RAPPEL CHAMPIONNAT D4

La date limite pour les engagements en D4 est le mercredi 24 Aout 2022.

RAPPEL CRITERIUM SENIORS à 7

La date limite pour les engagements est le 17/09/2022.

COMPOSITION DES GROUPES D1 D2 et D3

Voir en annexe.

Les clubs auront la possibilité de changer de groupes, avec l'accord des deux clubs et de la commission par envoi d'un mail au secrétariat avant le 9 aout 2022.

L'établissement des calendriers sera effectif à partir du 11 Aout 2022.

La commission invite les clubs à régulariser leur situation financière avant le 31 Aout 2022, sous peine de non-engagement de leurs équipes SENIORS.

REPORT DE MATCH

Tout report de match se fera avec l'accord de la commission et ne pourra plus accepter les demandes pour des raisons extra sportives (Vendange, bal, loto, etc...)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes demandes hors délais.

Planning de la journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans foot club jusqu'au lundi (minuit)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes demandes hors délais.

Changement de date d'un match.

Il est précisé que tout changement de date d'un match doit être avancé avant la date initiale prévue.

Terrain impraticable

Lors de la phase des matchs aller et des matchs de coupe, le club dont le terrain sera déclaré impraticable pour une quelconque raison devra utiliser un terrain de repli ou à défaut se déplacer chez l'adversaire.

Le district devra être prévenu avant le vendredi 12 heures précédant la rencontre.

Dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 12 heures, les formalités seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

En cas de non-respect de cette obligation le club recevant pourra avoir match perdu par décision de la commission compétente.

COUPES

La commission prend connaissance des engagements en Coupe de France (95 équipes dont 69 évoluent en District)

COUPES DISTRICT SAONE ET LOIRE

1^{er} tour Sport Comm prévu le 28/08/2022.

Tirage le 22/08/2022.

Prochaine réunion le 22/08/2022 à 14 Heures.

Le Président

Joël EUVRARD

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football